

Municipalité de Waltham

Cette séance publique du Conseil est enregistrée.

Procès-verbal d'une réunion ordinaire tenue à l'endroit et à l'heure habituels le 14 janvier 2025, sous la présidence de Son Honneur la mairesse Mme Odette Godin avec la présence des conseillers suivants # 1 Mme Brenda Landry, # 2 M. Leonard Godin, # 3 Mme Ramona Marion, # 4 M. Brendan Adam, # 5 M. Elwood Allard et # 6 M. Tyler Rochon

Mme Annik Plante, directrice générale, est également présente.

Déclaration du maire (décorum)

01-14-01-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Marion et appuyé par le conseiller Landry adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

02-14-01-25 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DERNIER

Il a été proposé par le conseiller Rochon et appuyé par le conseiller Adam d'accepter le procès-verbal de la réunion du mois dernier, avec la modification suivante au libellé :

Le procès-verbal devrait indiquer que les conseillers Allard, Rochon et Adam ont officiellement manifesté leur opposition en votant contre la motion visant à faire du poste un poste permanent. Cependant, la mairesse Godin a exercé son droit de vote prépondérant, ce qui a permis l'approbation de la motion.

Adopté

VISITEURS : 2 visiteurs sont présents et une période de questions est organisée.

- Aucune question n'a été posée

RAPPORT DES COMITÉS:

- L'arène :
 - La conseillère Landry a mentionné que le Complexe sportif Upper Pontiac aimerait exprimer sa reconnaissance pour la contribution de 5 000 \$ de la municipalité de Waltham.
 - L'aréna rencontre des problèmes liés à un taux élevé de calcium dans l'eau. Une subvention sera demandée pour couvrir le coût estimé des réparations, soit 47 000 \$.
- Il a été signalé qu'il n'y a actuellement aucun problème au site de transfert ; cependant, la municipalité mettra en œuvre de nouvelles procédures dans le cadre du nouveau programme EEQ de la MRC Pontiac
- Une séance d'information sur l'EEQ est prévue pour les membres du conseil et les employés municipaux le 20 janvier 2025
- Le comité de voirie n'a aucun problème à signaler. La mairesse Godin a toutefois mentionné l'incident survenu le 27 décembre 2024 sur le chemin Black River, où une partie de la route a été inondée. Elle a souligné que les employés municipaux sont intervenus immédiatement après avoir été informés du problème par la mairesse.
Ils ont contacté Kidd and Sons pour apporter du sable immédiatement car l'incident avait un impact sur la sécurité routière.

RAPPORT DU MAIRE :

La mairesse Godin a fait le point sur ses activités récentes :

- Elle a assisté à trois réunions à la MRC de Pontiac, qui ont toutes porté sur des questions de RH. • Le maire Godin a également participé à une réunion de la Sécurité publique qui a abordé leurs priorités.
- Le maire Godin a mentionné que la SQ a augmenté ses effectifs et que Pontiac est un endroit idéal pour former ces agents.
- Le maire Godin a également rappelé que la SQ travaille actuellement sur 66 dossiers impliquant des non-résidents du Québec.

03-14-01-25 TAUX D'IMPOSITION POUR 2025

Il a été proposé par la conseillère Marion et appuyé par le conseiller Landry que la municipalité de Waltham établisse les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2025 :

- Le taux de taxation est fixé à **0,61**.

Adopté

04-14-01-25 TARIFS POUR 2025

Il a été proposé par le conseiller Rochon et appuyé par le conseiller Adam que la municipalité de Waltham adopte les tarifs suivants pour l'année 2025 :

- **Déchets et recyclage** : 150 \$ par ménage
- **Taux de taxe environnementale pour les résidences** : 128 \$ par ménage
- **Taux de taxe environnementale pour les terrains vacants** : 65 \$ par facture de taxe

Adopté

05-14-01-25 TAUX D'INTÉRÊT POUR 2025

Proposé par la conseillère Marion appuyé par le conseiller Godin de fixer le taux d'intérêt pour le paiement tardif des taxes pour 2025 à 12 %.

Adopté

06-14-01-25 RECOMMANDATION DU CHEF ADJOINT DES POMPIERS

Il a été proposé par le conseiller Adam et appuyé par la conseillère Marion que la municipalité de Waltham accepte officiellement la recommandation du chef des pompiers, M. Larry Perry, de nommer M. Jason Pilon au poste de chef adjoint des pompiers du service d'incendie de Waltham.

2

Adopté

07-14-01-25 BUDGET PARTICIPATIF

Considérant que la municipalité de Waltham souhaite promouvoir l'engagement citoyen et encourager la participation active des résidents au financement de projets locaux d'amélioration de la qualité de vie ;

Considérant que la MRC de Pontiac a alloué un budget de 30 000 \$ à des projets de budget participatif, avec des contributions égales des municipalités participantes;

Considérant que la MRC de Pontiac a défini des priorités d'intervention pour la région, dont : le tourisme, la culture et le patrimoine, la croissance économique, l'agriculture, le sociocommunautaire, les sports et les loisirs, et l'environnement;

Considérant que les objectifs de la politique de budget participatif incluent l'amélioration du cadre de vie et l'implication des citoyens dans la prise de décision concernant les dépenses publiques locales ;

Considérant que le conseil municipal a manifesté son intérêt à participer;

**Il est proposé par le conseiller municipal Rochon et appuyé par le conseiller Adam,
ET RÉSOLU à l'unanimité,**

QUE la municipalité de Waltham accepte de participer au programme de budget participatif présenté par la MRC de Pontiac.

Il est également décidé que la municipalité allouera une contribution de 5 000 \$ de son budget pour participer au programme de budget participatif.

Enfin, il est décidé que la municipalité participera en offrant

- Appel à projets unique :
L'intégralité de la contribution municipale sera affectée au financement des projets sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets unique.

Adopté

08-14-01-25 COÛT DE LA VIE EN 2025

Il est proposé par le conseiller Rochon, appuyé par la conseillère Landry, d'accorder une augmentation de 2,5 % à tous les employés, incluant les membres du Conseil de Waltham, pour l'année 2025.

Adopté

09-14-01-25 COUVERTURE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socio-économique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution essentielle à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont essentiels pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé et aux interventions de sécurité publique, et qu'une mauvaise couverture compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers intervenants ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des tours et l'interdiction de l'exclusivité de site, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n’oblige toutefois pas les FSC à demander le service d’un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC accordent des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d’améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires au Québec, l’utilisation exclusive de ces tours par un seul FSC limite l’accès des autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d’une couverture cellulaire optimale pour l’ensemble de la population;

Il est proposé par le conseiller Rochon et appuyé par le conseiller Adam

DEMANDER le Parti libéral du Canada, le Parti conservateur du Canada, le Nouveau Parti démocratique du Canada et le Bloc québécois :

- D’inclure dans leur plateforme électorale pour les prochaines élections fédérales l’obligation pour toutes les entreprises de services cellulaires de conclure des accords d’itinérance afin que les clients de services cellulaires, quel que soit leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils sont situés;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, qui est responsable de la réalisation de l’engagement du gouvernement d’offrir un service cellulaire sur l’ensemble du territoire habité au cours du présent mandat;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution aux administrateurs des entreprises de télécommunications, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adopté

10 -14-01-25 FACTURATION DES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l’année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées est de 6,47 %, mais que les augmentations pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus élevées, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi de 2025 marque la fin de la période transitoire menant à un partage à parts égales de la facture des services de la Sûreté du Québec entre le gouvernement et les municipalités. Cette période est caractérisée par l’établissement d’un plafond d’augmentation de 7 % et d’un plancher de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité

publique ont assuré à leurs partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule protégerait le monde municipal d'augmentations de la nature de celles annoncées en 2025 ;

ALORS QUE le taux d'inflation est désormais inférieur à 2 % ;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion des heures supplémentaires des policiers en région, ce qui entraîne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les interrogations légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes policiers non pourvus et le recours important aux heures supplémentaires alors qu'un service policier efficace requiert stabilité et présence communautaire à long terme;

CONSIDÉRANT l'augmentation inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et dans la gestion de la Sûreté du Québec;

ALORS QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 millions de dollars, une somme considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par le conseiller Godin et appuyé par le conseiller Adam

QUE la municipalité de Waltham demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

Mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec, à l'instar de l'approche adoptée auprès des entreprises de transport municipales, qui a permis d'identifier des pistes de solutions permettant d'économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

Maintenir un plafond et un plancher à l'augmentation des factures dans la formule permanente ainsi que dans la formule transitoire jusqu'à ce que⁵ l'analyse ait identifié des moyens de contrôler l'augmentation inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Qu'une copie de la résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique,

Monsieur François Bonnardel , au député de la circonscription de Pontiac Monsieur André Fortin, au directeur général de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adopté

11-14-01-25 PAIEMENT DES FACTURES

Proposé par le conseiller Godin et appuyé par la conseillère Marion de payer les factures du mois au montant de 67 445,81 \$.

Adopté

Certificat de disponibilité

Je, soussignée Annik Plante, directrice générale de la Municipalité de Waltham, certifie que les fonds sont disponibles pour les dépenses approuvées ci-dessus. Fait à Waltham, le 14 janvier 2025.

Annik Plante
Directeur général/ Secrétaire trésorier

12-14-01-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Allard et appuyé par le conseiller Rochon de lever la séance à 20 h 00

Adopté

La mairesse Mme Odette Godin

Directrice générale/Secrétaire Trésorière Mme Annik Plante
